

„ tibles avec le repos. Nous serons tou-
„ jours fermes dans les maximes de fideli-
„ té pour nos Souverains, telle qu'elle
„ nous a été enseignée par l'Université,
„ dans les tems les plus fâcheux, & nous
„ tâcherons de les transferer à nôtre poste-
„ rité, afin que nôtre fidélité soit heredi-
„ taire, de même que l'est le droit de V.
„ M. au Trône de ses Ancêtres, &c.

*Leurs ser-
timent sur
la détronisa-
tion de leurs
Rois.*

Peu de jours après, c'est à dire le 13.
Mai, la ville de Leichfields, en presenta
aussi une, où ent'autres il est dit, que S.
M. n'est pas parvenuë par un droit pre-
caire d'Electiion à la Couronne, ni par la
force; mais par un droit legitime & here-
ditaire: l'assurant qu'ils feront tous leurs
efforts pour choisir des representans au
prochain Parlement, qui auront soin de
combattre fortement toute sorte de Dog-
mes & de pratiques impies, heretiques,
schismatiques, Republicaines & anti
monarchiques; sur tout la maudite do-
ctrine qui enseigne que les Princes peu-
vent être deposez, en certain cas, par
leurs sujets, &c.

Tous ceux qui ont présenté de pareil-
les adresses, en marquant leur zèle & leur
attachement à la Reine, comme étant re-
vétuë de l'authorité souveraine, font assez
connoître qu'ils envisagent comme une
impieté le détronement de leurs Rois, &
rejetent tacitement sur le parti des Presbi-
teriens, Nonconformistes & relâchez An-
glicans, le détronement du Roi Jaques II.
& envisagent sans doute, comme une in-
justice criante, capable de leur attirer un
jour quelque châtiment du ciel, le traite-

